

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats Financiers Trimestriels Au 31 mars 2018

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV», tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2018, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2018, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 5 792 477, dinars incluant des sommes distribuables négatives arrêtées à cette date à <10 971>, dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

Compte tenu de ce qui a été souligné ci-dessus nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 31 mars 2018.

Paragraphe d'observations :

Nous attirons l'attention sur la note 2-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par « Arabia Sicav » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 31 mars 2018 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 18.9% des actifs.

Tunis, le 02 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/03/2018
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 615 088	4 180 101	4 472 928
a- Actions ,valeurs assimilées et droits rattachés	4 294 117	4 149 846	4 441 299
b- Obligations et valeurs assimilées	320 971	30 255	31 629
c- Autres valeurs	-	-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 105 052	1 180 039	1 253 676
a- Placements monétaires	-	496 591	-
b- Disponibilités	1 105 052	683 448	1 253 676
AC3- Créances d'exploitation	125 486	-	59 785
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	5 845 626	5 360 140	5 786 389
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	13 217	6 746	10 864
PA2- Autres créditeurs divers	39 932	53 291	106 986
TOTAL PASSIF	53 150	60 037	117 851
ACTIF NET			
CP1- Capital	5 748 727	5 248 267	5 613 774
CP2- Sommes distribuables	43 750	51 835	54 765
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	54 721	64 161	68
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	-10 971	- 12 326	54 696
ACTIF NET	5 792 477	5 300 102	5 668 538
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 845 626	5 360 140	5 786 389

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	3 949	514	111 786
a- Dividendes	0	0	109 898
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 949	514	1 888
c- Revenus des autres valeurs	-	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	8 118	9 264	42 696
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	12 067	9 778	154 482
CH 1- Charges de gestion des placements	18 253	17 007	69 577
REVENU NET DES PLACEMENTS	-6 186	-7 229	84 904
PR 3- Autres produits	3 904	4 392	10 302
CH 2- Autres charges	8 692	9 489	40 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 973	-12 326	54 837
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	2	0	-140
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-10 971	-12 326	54 696
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-2	0	140
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-17 261	1 232	255 616
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	159 509	-161 015	-31 363
Frais de négociation de titres	-2 835	-3 637	-10 561
RESULTAT NET DE LA PERIODE	128 440	-175 747	268 528

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Resultat d 'Exploitation	-10 973	-12 326	54 837
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-17 261	1 232	255 616
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	159 509	-161 015	-31 363
d- Frais de négociation de titres	-2 835	-3 637	-10 561
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			-64 092
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital			
_ Régularisation des sommes non distribuables			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits d'entrée			
b- Rachats			
_ Capital	-4 493		-11 583
_ Régularisation des sommes non distribuables	33		-24
_ Régularisation des sommes distribuables	-42		-141
_ Droit de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	123 938	-175 747	192 689
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	5 668 538	5 475 849	5 475 849
b- en fin de période	5 792 477	5 300 102	5 668 538
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de période	93 776	93 977	93 977
b- en fin de période	93 701	93 977	93 776
VALEUR LIQUIDATIVE	61,819	56,398	60,448
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	2,27%	-3,21%	4,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 MARS 2018

1 REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/03/2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 mars 2018 au cout amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes , les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 »ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AC1 | Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 4 615 088 DT contre 4 180 101 DT au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2018	% ACTIF	% Capital
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés		4 525 395	4 294 117	73,46%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>	<u>902 284</u>	<u>4 256 292</u>	<u>4 004 572</u>	<u>68,51%</u>	
ARTES	30 000	228 313	218 040	3,73%	0,08%
BH	7 000	152 618	151 207	2,59%	0,01%
BIAT	2 200	190 459	329 778	5,64%	0,01%
CEREALIS	55 000	227 351	272 800	4,67%	1,12%
CIMENT DE BIZERTE	137 850	787 544	270 186	4,62%	0,31%
MONOPROX	30 354	447 726	367 253	6,28%	0,15%
OTH	30 819	206 597	440 342	7,53%	0,06%
SAH	24 684	230 076	354 586	6,07%	0,05%
MEUBLE INTERIEUR	44 286	209 352	122 495	2,10%	0,96%
SANIMED	107 470	490 163	341 755	5,85%	0,87%
SFBT	5 000	87 272	118 195	2,02%	0,00%
SOMOCER	237 000	313 587	286 770	4,91%	0,58%
SOTEMAIL	64 595	155 603	93 663	1,60%	0,25%
SOTUVER	34 100	167 865	186 663	3,19%	0,13%
SOTUVER NG 2017	3 044	14 357	15 585	0,27%	0,01%
TELNET	18 882	108 525	163 235	2,79%	0,17%
TPR	70 000	238 883	272 020	4,65%	0,14%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>935</u>	<u>269 104</u>	<u>289 544</u>	<u>4,95%</u>	
FCP IRADETT 100	675	9 104	10 047	0,17%	3,45%
FCP MOUASSASSET	260	260 000	279 498	4,78%	0,65%
OBLIGATIONS DE SOCIETES :	3 500	320 000	320 971	5,49%	
ATB SUB 2017	3 000	300 000	300 802	5,15%	0,60%
ATL 2014/3	500	20 000	20 170	0,35%	0,13%
TOTAL		4 545 395	4 615 088	78,95%	

AC2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2018 à 1 105 052 DT contre 1 180 039 DT au 31-03-2017, et se détaille ainsi :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Certificats de dépôts ATB 5,36% 90j		496 591	
Disponibilités	1 105 052	683 448	1 253 676
TOTAL	1 105 052	1 180 039	1 253 676

AC3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Vente Actions	125 486	0	59 785
Créance CDS Billets de trésorerie	215 000	243 333	226 667
Provision /créance CDS	-215 000	-243 333	-226 667
TOTAL	125 486	0	59 785

PA1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
rémunération à payer au gestionnaire	5 862	5 292	4 964
rémunération à payer au dépositaire	7 355	1 455	5 900
TOTAL	13 217	6 746	10 864

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 39 932 DT au 31-03-2018 contre 53 291 DT au 31-03-2017 et se détaille ainsi :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Achat Actions	0	11 500	61 935
Frais transactions	2 835	3 895	0
redevance CMF	493	448	421
Honoraires Commissaires aux comptes	3 510	3 510	14 235
Frais publications	692	795	597
Jetons de présence	15 579	15 579	12 497
Retenue à la source	2 179	1 619	1 460
TCL	366	66	150
Contribution conjoncturelle		1 192	
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	- 277	130	1 136
TOTAL	39 932	53 291	106 986

CP1	le capital
------------	-------------------

Les mouvements sur le capital au cours du 1 er trimestre de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017	
Montant	5 613 774
Nombre de titres	93 776
Nombre d'actionnaires	23

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	-4 493
Nombre de titres rachetés	75
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	159 509
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-17 261
Régularisation des sommes non distribuables	33
Frais de négociation de titre	-2 835

Capital au 31/03/2018	
Montant	5 748 727
Nombre de titres	93 701
Nombre d'actionnaires	22

CP2	Sommes distribuables		
	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice en cours	- 10 971	- 12 326	54 696
Sommes distribuables des exercices antérieurs	54 721	64 161	68
Sommes distribuables	43 750	51 835	54 765

PR1	Revenus du portefeuille-titres
------------	---------------------------------------

Du 01-01-2018 au 31-03-2018, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 3 949 DT contre 514 DT du 01-01-2017 au 31-03-2017,

	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Actions	0	0	109 898
Revenus des obligations	3 949	514	1 888
TOTAL	3 949	514	111 786

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 8 118 DT du 01-01-2018 au 31-03-2018 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenu des Certificats de dépôts	0	5 121	22 261
Intérêts sur comptes de dépôts	8 118	4 143	20 434
TOTAL	8 118	9 264	42 696

PR3 AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2018 à 215 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2018, ARABIA SICAV a perçu 3 904 DT d'intérêts.

CH1	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
		Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
La rémunération de l'AFC		16 798	15 552	63 677
Rémunération du dépositaire				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014				
La rémunération de l'ATB		1 455	1 455	5900
TOTAL		18 253	17007	69577

CH2 AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Désignation			
Redevance CMF	1 412	1 318	5 396
Commissaire aux comptes	3 510	3 510	15 241
Publicité et publication	295	295	1 196
Services bancaires	7	7	33
Timbre fiscal	3	2	10
Jetons de présence	3 082	3 079	12 497
TCL	383	87	1 164
Contribution conjoncturelle		1 192	4 833
TOTAL	8 692	9 489	40 370

4- AUTRES INFORMATIONS	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Données par actions			
Revenus des placements	0,129	0,104	1,647
Charges de gestion des placements	0,195	0,181	0,742
Revenu net des placements	-0,066	-0,077	0,905
Autres charges	0,093	0,101	0,430
Autres produits	0,042	0,047	0,110
Résultat d'exploitation	-0,117	-0,131	0,585
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	-0,001
Sommes distribuables de la période	-0,117	-0,131	0,583
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,001
Frais de négociation de titres	-0,030	-0,039	-0,113
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-0,184	0,013	2,726
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,702	-1,713	-0,334
Résultat net de la période	1,371	-1,870	2,864

Nombre d'Actions	93 701	93 977	93 776
-------------------------	---------------	---------------	---------------

Valeur liquidative	61,819	56,398	60,448
---------------------------	---------------	---------------	---------------
